ZONZA SANTA LUCIA
DI PORTIVECHJU

Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 16 novembre 2024 à 10 heures.
en la Maire de Zonza.

André ALIFANTI

Une retransmission en direct de la séance sera diffusée sur la page Facebook de la Commune de Zonza.

Ordre du jour

Administration générale.

- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et du DICRIM (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs).

Finances - Budget communal.

- Décision modificative n°2 au budget principal M57 2024.

-Vote d'une subvention d'équilibre complémentaire du budget principal M57 2024 au budget annexe cuisine centrale M57 2024.

- Décision modificative n°1 au budget annexe cuisine centrale M57 2024.

- Décision modificative n°1 au budget annexe eau-assainissement M49 2024.

Ressources humaines.

- Fixation des modalités de prise en charge déplafonnée des frais de séjour et de déplacement des agents de la commune à l'occasion de missions professionnelles hors de la Corse.

- RIFSEEP : nouvelles dispositions relatives à certains congés de maladie (délibération n°2024-066 du 23 juillet 2024) : délibération rectificative.

- Création de 2 postes d'apprentis pour la crèche et l'office Municipal de Tourisme.

Culture – Patrimoine.

- Création et diffusion de podcasts pour le l'4usée de la Résistance corse de Zonza : modification du plan de financement et demande de subvention.

Acquisitions d'équipements et matériels.

- Acquisition d'abribus et d'équipements de voirie et de sécurité routière au titre des amendes de Police : approbation du projet, du plan de financement et demande de subvention.

Aménagement du territoire : projets et travaux.

- Implantation d'une fosse à déchets de grand gibier au lieu-dit Bruscaghju à Sainte Lucie de Porto-Vecchio : signature d'une convention de concession de terrain à l'association de chasse " A Muvra ".

Urbanisme : opérations foncières.

- Avis sur le projet de restructuration et de construction d'une habitation sur une exploitation agricole située à Zonza.

- Acquisition foncière par donation d'une parcelle de terrain sise à Taglio Rosso.

- Retrait de la délibération n° 2023-133 relative à la cession d'un terrain communal situé au lieu-dit Castagnolu à Zonza village au bénéfice de la société Oasis Groupe en vue de la création de logements à caractère résidentiel.

- Abrogation de la délibération n° 2023-134 relative à la cession d'un terrain communal situé au lieu-dit Fiorino au bénéfice de la société Oasis Groupe en vue de la création de logements à caractère résidentiel et reprise d'une délibération pour la cession dudit terrain dans les mêmes conditions au bénéfice de la société SCCV Fiorino (Société Civile de Construction Vente).

Affaires diverses : (questions non soumises à délibérations).

À 10 heures 00, le Maire ouvre la séance par l'appel des conseillers municipaux :

Présents (14) : Nicolas CUCCHI, Christian GIBERT, Patrick QUILICI, Emmanuelle ORABONA, Marie-Thérèse BARANOWSKY, Lisa BARTOLI, Mathilde FEDI, Jean Sébastien GIUDICELLI, Anthony MUZY, Marina MILLET, Christelle PRIETTO, Francis GIANNI, Danielle PELLEGRINI, Jeannine MAESTRATI.

Représentés (5) : Vincent LUCCHINACCI, Paul André COLOMBANI, Dominique GERONIMI, Elise BARLAM, Christian PIU.

Absents (4) : Dominique PIETRI, Antoine CARLI, Jacky BARTOLI, Vanina MARCHI-VAN CAUWELAERT.

Secrétaire de séance : Lisa BARTOLI.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Administration générale.

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Le Maire : « Première délibération qui concerne l'administration générale donc la mise à jour du plan communal de sauvegarde et du DICRIM (Document d 'Information Communal sur les Risques Majeurs). Je donnerai la parole plus tard à Lisa, qui s'est bien occupée de ce dossier-là. De quoi il s'agit ? Donc la loi de 2004 du 13 août qui stipule que les communes ont l'obligation de mettre un plan communal de sauvegarde en œuvre. On a dû actualiser un document qui a été réalisé en 2018, un peu léger, il faut le dire, mais qui doit identifier les risques majeurs auxquels nous pouvons être confrontés.

J'appelle votre attention sur la problématique de notre territoire, aussi divers, avec une façade maritime, des forêts, avec des types de montagnes et différents types d'habitats. Donc ça a été loin d'être une affaire facile à mener sur 15 000 hectares. Je vous le rappelle, c'était un défi en soi. Donc on a défini les mesures de prévention et de gestion qui sont adaptées. L'objectif principal de ce document, c'est d'assurer la protection des habitants en cas de crise. Et le plan détermine donc des actions à entreprendre pour informer, protéger et évacuer la population, notamment par le biais des dispositifs d'alerte. On le voit de plus en plus avec notamment les changements climatiques, des événements de plus en plus importants. On n'a pas exclu que la commune puisse être concernée. Elle l'a été déjà, tristement, en 1994. Et donc ce plan va nous permettre, en tout cas, on l'espère en cas de crise, d'être beaucoup plus efficaces. Parallèlement, on a établi ce qu'on appelle un DICRIM, qui est un document d'information que vous avez là, qu'on a mis à votre disposition, qui porte donc sur les risques majeurs, qui est destiné à la population, qui compile un peu l'ensemble des risques auxquels on est exposé ainsi que les conduites à tenir. On a voulu ce document ergonomique, facile à ranger, clair, facile à lire et à la portée de tous avec, je dirais, l'ensemble des risques qui sont recensés et puis à jour avec la communication de la commune et notamment les icônes qui vont bien. Voilà, je vais passer la parole à Lisa Bartoli, qui est à la fois adjointe à la communication, mais aussi qui s'occupe non seulement d'urbanisme, mais aussi des relations qu'on a avec les centres de secours ; qui s'est beaucoup investie sur ce dossier-là et que je tiens à remercier. Donc elle en particulier et aussi Anne-Claire Passalboni pour son travail assez remarquable en matière de communication. Lisa, tu as la parole, on va te donner le micro ».

L. Bartoli : « C'était une obligation réglementaire de mettre à jour ce plan communal de sauvegarde et ce DICRIM à destination de la population. Il recense effectivement l'ensemble des risques majeurs et des conduites à tenir lors d'événements qui pourraient se produire, sachant qu'on a effectivement un territoire assez varié et un panel de risques assez élevé. Tout ça a été recensé dans ce document, le DICRIM, qui est accessible à la population, disponible en mairie, avec notamment des nouveaux systèmes d'alerte comme l'Info Flash auquel vous pouvez vous abonner pour recevoir les messages d'alerte en direct sur les téléphones portables. On reste disponibles si la population a des questions, bien sûr, et le plan communale sauvegarde mis à jour est déclenché dès que cela s'avère nécessaire par la municipalité ».

Le Maire : « Est-ce que vous avez des questions sur ce document ? Pour recenser un peu l'inventaire des risques : tempête, mouvement de terrain, risques sismiques, radons, risques de rupture de barrages et risques de transport de matières dangereuses, entre autres. Des questions, mesdames et messieurs les élus ? Pas de questions, donc je vous propose d'adopter ce document… ».

M. Fedi : « Je trouve que c'est un document qui est absolument excellent. J'ai été approché dernièrement par une psychiatre qui est responsable des traumatismes suite à des catastrophes

naturelles et qui demandait si, dans le sud, on pouvait éventuellement être prêt à accueillir des gens traumatisés par des catastrophes naturelles. Et j'ai dit qu'on avait un boulodrome, et qu'on pouvait s'y installer, l'aménager et recevoir une cellule d'urgence médico-psychologique ».

Le Maire : « Avec plaisir, il faut voir quels moyens mettre en œuvre. ».

M. Fedi : « Ce qu'on a à mettre en œuvre, c'est les locaux ».

Le Maire : « Oui, volontiers, la commune d'ailleurs, dans sa politique de rayonnement, met beaucoup de locaux à disposition sur beaucoup d'associations. Alors, il faut voter cette délibération qui est pour, adoptée à l'unanimité. Je vous remercie ».

Adoptée à l'unanimité.

Finances - Budget communal.

Décision modificative n°2 au budget principal M57 2024.

Le Maire : « Donc, le fond de péréquation des ressources communales et intercommunales a été diffusé aux communes dans l'été. Ce prélèvement qui est obligatoire, vous le savez, nous oblige donc à abonder le budget en recettes et en dépenses pour le même montant, soit 150 000 €. Ainsi, les écritures comptables en dépenses de fonctionnement se ventilent différemment. Mais comme sur la section de fonctionnement pour le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, on a ouvert 25 000 € de crédit sur le 011 en ce qui concerne les entretiens de réparation sur les biens immobiliers, sur les honoraires et conseils 15 000 €, fêtes et cérémonies 25 000 €. subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux, 60 000 €. Pour un montant de 150 000 € en dépenses qui s'équilibre du même montant en recettes.

S'agissant de la section d'investissement, on augmente aussi les recettes d'investissement sur la réception de nouveaux arrêtés. Écoutez, ça, c'est encore une bonne nouvelle, les subventions qui viennent de rentrer pour 4 opérations, mais également pour des recettes relatives au FCTVA, qui est plus élevé que celle inscrite au BP, ce qui atteste le dynamisme de l'investissement de la commune. C'est encore un bon point pour nous à défendre. Et donc, afin d'équilibrer l'écriture, on abonde les dépenses à hauteur des besoins par avancement des travaux. Il s'agit quand même de 665 000 €. Donc l'opération 17 sur le PLU de la commune, frais d'études, élaboration 10 000 € en ouverture de crédit de dépenses. La régulation foncière et frais d'études 10 000 €. Sur les aménagements du bâtiment culturel de Sainte-Lucie, installation générale, donc reconstruction de bâtiments, 166 923 €. Les aménagements et équipements des cimetières, 10 000 € de plus. Les réseaux eaux pluviales plages et montagne, 20 000 €. L'infrastructure sportive, padel, gymnase, skate-park divers 10 000 euros. Opération de rénovation des divers bâtiments communaux, 30 000 €. Création de la cuisine centrale, 39 000 €.

Création d'un office du tourisme à Santa Lucia, 300 000 € et aménagement de la bibliothèque municipale de Sainte-Lucie, qu'on doit bientôt inaugurer, 70 000 €. Section d'investissement en recettes cette fois-ci, les opérations non affectées en FCTVA, soit 174 000 €. Je crois qu'on a fait un sacré bon FCTVA. L'aménagement et équipement des cimetières, donc 25 190 €, qui est une subvention non transférable de la région. L'opération 39 pour les réseaux d'eau pluviale, plage et montagne, subvention non transférable région de 42 520 €. La création de l'office municipal de tourisme à Sainte Lucie donc subvention non transférable de Région pour le montant de 300 000 € et enfin l'aménagement de la bibliothèque de Sainte-Lucie, subvention non transférable de l'État pour 123 420 €, soit un montant de 665 923 € supplémentaires. Voilà, des questions ? Non. Très bien. Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

Vote d'une subvention d'équilibre complémentaire du budget principal M57 2024 au budget annexe cuisine centrale M57 2024.

Le Maire : « Donc la commune, vous le savez, a créé la cuisine centrale afin de produire les repas équilibrés pour le plus grand nombre, donc les petits et les grands. C'est un service qui fonctionne plutôt bien et qui continue à prospérer pour nos anciens, on est très contents notamment sur la partie littorale. Conformément à nos engagements, mais aussi pour coller à la loi EGALIM qui nous oblige, et on le fait très volontiers, d'inclure de plus en plus d'aliments qui sont certifiés bio, donc ça a un coût comme vous vous en doutez, en provenance des producteurs locaux, qui était notre cible de départ. Donc, compte tenu de ces éléments, on doit abonder jusqu'à hauteur de 60 000 € le budget annuel de la cuisine centrale afin d'honorer nos factures d'achat de marchandises pour la fin de l'exercice. Donc c'est idem, ce qu'on ouvre sur le budget annexe on le fera pareil pour la M57. Donc, est-ce que vous avez des questions sur cette subvention d'équilibre qui concerne 60 000 € pour des fournitures bio ? Non. Qui est pour ? Contre, il n'y en a pas. Donc la décision modificative, de la subvention d'équilibre est adoptée à l'unanimité ».

Adoptée à l'unanimité

Décision modificative n°1 au budget annexe cuisine centrale M57 2024.

Le Maire : « Il y a donc maintenant une décision modificative au budget annexe de la cuisine centrale, idem, pour pouvoir équilibrer. Donc, qui est pour ? Contre, il n'y en a pas. Adoptée à l'unanimité, je vous remercie ».

Adoptée à l'unanimité

Décision modificative n°1 au budget annexe eau-assainissement M49 2024.

Le Maire : « Donc, on regarde nos obligations légales en matière de distribution de la qualité d'eau, et je parle de la partie montagne, puisque vous savez qu'on est en régie directe sur la montagne, inversement du littoral, donc je vous le dis un peu pour la culture générale, sur la commune, sur la partie littorale, c'est le SIVOM qui intervient, sur lequel la mairie de Zonza a la présidence, vous savez, du SIVOM, que j'ai l'honneur d'assurer. Donc, nous avons cette responsabilité en matière de distribution d'eau potable et de qualité. Vous savez d'ailleurs qu'on a eu beaucoup d'investissements pour améliorer la qualité des réseaux, la commune a investi près de 1,6 millions d'euros pour remettre à niveau l'ensemble des réseaux sur Paccionitoli, Carabonna et Zonza, et vous avez pu constater qu'on est encore en travaux, en plein hiver, mais on espère aboutir bientôt. On a choisi donc d'externaliser cette mission pour la renforcer avec des professionnels de confiance et de confier à un opérateur privé une partie de cette gestion d'analyse qui nous permet une réactivité et un service optimum 24 heures sur 24. L'entreprise qui a été retenue a mis en place plusieurs procédures de contrôle afin de sécuriser cette gestion sur la partie montagne. Je tiens à spécifier que cette démarche a été prise déjà il y a plus d'un an et demi. On ne vient pas compléter, je dirais, quelques actualités estivales, mais c'est plutôt l'activité. Ça a été des mesures qui ont été déjà prises il y a déjà un sacré moment. Donc la dépense supplémentaire s'élève à 12 000 €, elle est couverte par une diminution des dépenses imprévues inscrites au budget prévisionnel et elle fera de toute façon l'objet d'une régularisation puisque bientôt on fera une consultation par voie de marché pour avoir une externalisation complète et encadrée. Voilà, est-ce que vous avez des questions sur cette décision modificative du budget ? Oui ? Non ? Non ? il n'y en a pas.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines.

Fixation des modalités de prise en charge déplafonnée des frais de séjour et de déplacement des agents de la commune à l'occasion de missions professionnelles hors de la Corse.

Le Maire : « La commune, vous le savez, s'est inscrite dans beaucoup de plans de formation. Elle s'inscrit aussi dans une forme de rayonnement de ses activités, que ce soit pour le tourisme, que ce soit pour les autres secteurs d'activité. On l'avait fait pour la bibliothèque et on l'avait fait pour l'Office du Tourisme. Donc il faut élargir maintenant les frais de séjour aux agents communaux qui se trouvent dans l'obligation de se rendre sur le continent pour des questions professionnelles. Monsieur le directeur des ressources humaines, pouvez-vous nous dire deux mots là-dessus ? ».

C. Mary : « Comme vous dites, on l'avait fait pour les agents de la bibliothèque et de l'Office et du coup, là, c'est pour éviter que les agents aient à payer de leur poche des sur-frais, notamment quand on les envoie dans des communes comme Paris où, on va dire, le plafond légal n'est pas forcément à jour avec les tarifs pratiqués ».

Le Maire : « Des questions là-dessus ? Non, ça vaut pour les agents, pour les élus, c'est autre chose. Qui est pour ? Avis contraire, il n'y en a pas ».

Adoptée l'unanimité.

RIFSEEP : nouvelles dispositions relatives à certains congés de maladie (délibération n°2024-066 du 23 juillet 2024) : délibération rectificative.

Le Maire : « Le RIFSEP maintenant, des nouvelles dispositions relatives à certains congés maladies. On a fait une délibération en juillet 2024 et il faut qu'on la rectifie parce qu'on a été un peu trop généreux me semble-t-il. Enfin, on a voulu trop bien faire et on était un petit peu au-delà de nos possibilités. Donc, on a une modification du maintien du RIFSEEP qui a été une proposition des services de la préfecture. Il convient donc de reprendre les termes pour le maintien. Donc, ce n'est pas tout à fait pareil. Il n'y a pas de maintien pour les CLD et c'est limité à 33% pour les CLM. Monsieur le directeur des ressources humaines, vous en dites un peu plus, s'il vous plaît ».

C. Mary : « En fait, en juin, il y a un décret qui est passé qui permettait aux collectivités territoriales qui le souhaitaient de maintenir une partie du régime indemnitaire des agents en longue maladie et grave maladie, alors que nous, on l'avait étendu aussi en longue durée. Donc ça, le Préfet nous a dit que ce n'était pas possible puisque le décret ne le prévoyait pas. Et il y a un deuxième point, c'est que c'est limité à 33%, normalement, le maintien du régime indemnitaire est limité à 33% du régime de l'agent. Nous, on avait dit, on maintient pendant trois mois, ce qui fait que sur une année, ça fera 25%, donc on ne sera pas au-delà des 33%. Mais il est vrai que des fois, le CLM, même si dans les faits, ils sont toujours accordés pour un an, ils peuvent être accordés pour six mois. Donc, pour respecter strictement le texte, on est obligé de mettre 33% par mois et non 25% sur l'année ».

Le Maire : « Messieurs et Mesdames les élus, des questions ? Il n'y en a pas. Donc, je vous propose d'adopter cette délibération qui est pour avis contraire. Il n'y en a pas ».

Adoptée l'unanimité.

Création de 2 postes d'apprentis pour la crèche et l'Office Municipal de Tourisme.

Le Maire : « La crèche, notamment, où on a besoin de plus en plus de personnes formées pour les auxiliaires et les puéricultrices. C'est un véritable enjeu pour nous. Donc, on ouvre de la formation supplémentaire jusqu'à 14 mois avec une anticipation 2025-2026.

On a également un des sujets sur l'office du tourisme, ce qui nous permet d'être réactifs et de pouvoir assurer une continuité de nos services essentiels. Vous voulez en dire deux mots ? ».

C. Mary : « Oui, juste de préciser qu'on le fait bien en amont parce qu'il y a les dispositifs de prise en charge des frais de formation. Nous, on dépend du CNFPT et il faut qu'on rende les dossiers avant mi-mars de l'année précédente, donc mi-mars 2025. En l'occurrence, pour l'année scolaire 2025-2026. Donc, c'est pour ça qu'on les fait passer un peu en avance ».

Le Maire : « Des questions ? non ».

Adoptée à l'unanimité.

Culture – Patrimoine.

Création et diffusion de podcasts pour le Musée de la Résistance corse de Zonza : Modification du plan de financement et demande de subvention.

Le Maire : « C'est une délibération qui a fait l'objet d'un vote. Déjà, il s'agit de modifier le plan de financement et d'y inclure l'ONAC qui veut participer a priori à hauteur de 2 000 €. Donc, ça me permet de dire deux mots sur le musée de la résistance corse qui poursuit son chemin et plutôt bien. Donc, on aura le prochain comité de pilotage en début d'année comme prévu, comme tous les ans. La constitution du réseau des communes est en très bonne voie puisqu'une quinzaine, presque une vingtaine de communes a répondu favorablement. Dans certaines grandes communes comme Porto-Vecchio, Bastia, les communes du Cap Corse et autres qui ont des faits de résistance à mettre en réseau avec nous. Ils sont plutôt très heureux de cette démarche-là. Nous avons une réunion récemment avec ces différentes villes, Figari aussi notamment, Porto-Vecchio et le conservateur du musée. L'idée, c'est qu'on apporte, nous, une expertise avec notre comité scientifique et qu'on puisse travailler avec eux sur la valorisation de leurs espaces et cette communication-là recensée au musée de la résistance corse. L'idée est que Zonza soit tête de pont de la résistance corse et qu'on puisse assurer la promotion à l'échelle du territoire sur le sujet de la résistance avec une collection qui sera évidemment publique. On travaille aussi avec l'éducation nationale, de façon à avoir du personnel détaché, de façon à ce que cette histoire soit enseignée dans les écoles corses et puis un bel esprit de coopération est en train de se développer autour de ce musée et on espère normalement obtenir la labélisation « Musée de France », avec un musée extrêmement moderne qui sera dans le prolongement des différents ouvrages publics que la commune se propose de mettre en œuvre, et dont les travaux démarreront bientôt puisque ce mois-ci, pour le parking ça y est, ça a été attribué donc les entreprises vont démarrer je pense en novembre-décembre. Il y aura une pause ensuite en avril-mai-juin-juillet, en été pour ne pas trop gêner le tourisme et une reprise des travaux à ce moment-là en ce qui concerne le parking. Il sera à mon avis ouvert 2025-2026, fin 2025, et de la même façon on mènera la requalification du bâtiment de l'ancienne gendarmerie et on est encore en phase de passation du marché public qui en est au bout aussi. C'est un dossier extrêmement long. Mais in fine vous verrez d'ailleurs les premières ébauches de ce que ça va être un très, très beau très bel édifice pour la commune et un projet à tiroirs qui va nous permettre à la fois de recréer un lieu de vie, de revaloriser le centre du village et puis d'avoir un rayonnement culturel et un projet à l'échelle de la Corse qui nous tient vraiment à cœur. En tout cas je tiens à remercier tous ceux qui s'investissent dedans et ce

podcast c'est quoi ? c'est qu'on est à terme, il y a urgence il faut agir puisque les anciens se font de moins en moins nombreux par définition, le temps passe et ils disparaissent et le fait de pouvoir créer ces podcasts va nous permettre d'immortaliser leur témoignage. C'est le but aujourd'hui de la mise en œuvre de ces podcasts voilà, des questions ? Non ».

Adoptée à l'unanimité.

Acquisitions d'équipements et matériels.

Acquisition d'abribus et d'équipements de voirie et de sécurité routière au titre des amendes de Police : approbation du projet, du plan de financement et demande de subvention.

Le Maire : « Afin donc de sécuriser, un vrai sujet là-dessus, de matérialiser les arrêts bus pour les enfants de la commune et sur proposition d'un rapport d'implantation des structures, il convient de pouvoir procéder à l'achat de 5 abris pour l'ensemble du territoire donc c'est un montant qui s'élève à 53 000 €, là-dessus on peut être subventionné à hauteur de 80% par les produits d'amendes de police que ce soit à 40 912 € avec un reste à charge de 10 000 € pour la commune. Je dois remercier l'adjoint aux voiries et aussi Lisa Bartoli l'adjoint à la communication qui n'a pas eu mince affaire aussi là-dessus, on l'a vu sur le déplacement du bus de Sainte Lucie, les efforts qu'il a fallu faire pour pouvoir faire comprendre le bien-fondé de la démarche. Lisa, si tu veux dire deux mots sur ce plan, merci ».

L. Bartoli : « Cette délibération concerne la mise en sécurité et l'aménagement des abris bus. On a pu constater lors de notre arrivée aux responsabilités qu'il y avait eu très peu d'investissement dans ce domaine fait et ça a pris un petit peu de temps notamment pour définir les obligations de chacun étant donné que nous n'avons pas responsabilité sur la RT10 notamment en dehors des agglomérations de la commune. Nous allons intervenir sur ce qui relève de notre compétence et on va mettre en place et essayer de sécuriser au maximum pour que les élèves puissent prendre leur transport scolaire en toute sécurité, notamment l'hiver quand le temps ne s'y prête pas forcément, et en espérant bien sûr pouvoir continuer sur cette pensée parce que c'est une première étape et on sait bien qu'il y a beaucoup à faire ».

Le Maire : « Donc ça c'est essentiellement Santa Lucia mais je voudrais dire deux mots pour Zonza village parce qu'on s'est penché sur cette question-là avec Patrick Quilici et Mathilde et les adjoints et les élus de la montagne, donc on a pris l'option parce qu'en fait dans la future place il y aura un abri bus naturel puisque sur la structure de jonction entre l'office du tourisme, le futur office du tourisme, et le musée avec je dirais les cages d'escalier et les voies de circulation, il y aura une partie couverte sur la place qui pourra tout à fait faire office d'un abri bus. En attendant qu'on puisse avoir l'abri bus. Il faut que vous sachiez aussi que la commune a, en partenariat avec la MJC, déployé une stratégie pour avoir au cœur des centres historiques de Zonza et de Santa Lucia, plus de 130 mètres carrés sur Sainte-Lucie et sur Zonza, de locaux à disposition des associations donc à Sainte-Lucie ce sera l'ancien bureau de tabac et à Zonza ce sera l'ancien café de Joséphine. Donc il y a là, en attendant puisqu'en décembre on ouvrira la partie de Zonza, il y a quelques travaux notamment d'électricité et de peinture à mettre en œuvre, mais la terrasse de la future maison des associations pourra servir d'abri bus le temps des travaux. Merci à Lisa et à Vincent de ce travail important qui va nous permettre de sécuriser les arrêts de bus pour les élèves ».

M. Fedi : « Je voudrais qu'on engage une réflexion sur la sécurité de façon générale et sur la vitesse excessive dans le village. Alors, c'est vrai que je sais que les réhausseurs ne dépendent pas de la mairie, j'en ai parlé avec Patrick, mais la vitesse n'est absolument pas respectée ».

Le Maire : « Dès notre arrivée notamment sur Zonza, on a pris plusieurs arrêtés, notamment de parking et de circulation, qui ont été pris aussi pour améliorer la sécurité routière sur le centre de Zonza, on a pris aussi des arrêtés, j'ai plus arrêté de limitation de vitesse à 30 kms/ heure.
Il y a ceux que nous on peut arrêter, ce qu'on souhaite, et malheureusement mon pouvoir de police s'arrête si la gendarmerie ne fait pas son travail de verbalisation sur les vitesses excessives dans le village… ».

M. Fedi : « Surtout la route qui descend du côté de l'ancienne boulangerie, là c'est extrêmement dangereux parce qu'il y a des maisons vraiment au bord… ».

Le Maire : « On a mis un certain nombre de dos d'âne, en tout cas ce qui est en agglomération. On a tout à fait le droit de mettre, c'est de plus en plus réglementé. Vous avez vu d'ailleurs que sur le continent aussi, ça fait l'objet de pas mal de plaintes parce que, outre le bruit que ça fait, ça abîme aussi les véhicules, c'est extrêmement normé. Alors là où on en met parfois on a des riverains qui se plaignent des dos d'âne donc c'est extrêmement compliqué à gérer. Mais c'était important pour nous de refaire un plan et d'y retravailler. On a aussi demandé l'implantation d'un radar à l'entrée de Sainte Lucie de Porto Vecchio, on a investi énormément d'argent dans la signalétique, on a refait l'ensemble des panneaux, mais c'est vrai que malheureusement les incivilités durent et perdurent ».

C. Bianconi : « Mais je pense qu'il n'y a que la répression qui marche avant tout. On peut mettre la signalétique, la pédagogie, il y en a qui s'enfiche et à un moment donné il n'y a que la peur du gendarme qui va faire lever le pied ».

Le Maire : « Je n'ai jamais vu à Sainte Lucie les gendarmes mettre un coup de lunette et même dans Zonza ».

M. Fedi : « Dans le même esprit on avait envisagé un moment l'accessibilité aux handicapés ».

Le Maire : « Elle est engagée. Lisa Bartoli qui y travaille déjà. Sur propositions, des places handicapé ont déjà été faites, certaines ont déjà été retenues, à la mairie notamment, tu as pu voir qu'on a repeint en bleu y compris à Zonza pour signaler les places handicapées. On a aussi un plan d'amélioration pour les bâtiments, Zonza est équipé même si c'est un combat pour réparer l'ascenseur, la mairie annexe qui va bénéficier elle aussi de la mise en place d'un ascenseur, la MJC, la maison de santé qui est équipée. Il nous reste la mairie et l'école de Zonza. Normalement tous les bâtiments devraient d'ici la fin de la mandature être accessibles. Qui est pour ? Avis contraire il n'y en a pas ».

Adoptée à l'unanimité.

<u>Aménagement du territoire : projets et travaux.</u>

Implantation d'une fosse à déchets de grand gibier au lieu-dit Bruscaghju à Sainte Lucie de Porto-Vecchio : signature d'une convention de concession de terrain à l'association de chasse " A Muvra ".

Le Maire : « Donc, on a signé une convention de concession de terrain à l'association de chasse A Muvra, donc son président, ne va pas participer ni au débat, je crois, ni au vote. Il s'agit de Monsieur Gianni. On a une grande demande de la société de chasse A Muvra, qui nous demande de créer une fosse à gibier sur la parcelle communale E 462 à Bruscaghju. Et ainsi donc, après examen de la demande appuyé par la fédération de chasse de Corse du Sud, au regard d'un point de vue sanitaire, on a choisi donner un avis favorable à ce projet qui consiste à la création d'une fosse de moins de 20m² afin de recueillir les carcasses et autres déchets de gros gibier. Des questions ? Non ».

Adoptée à l'unanimité.

Urbanisme : opérations foncières.

Avis sur le projet de restructuration et de construction d'une habitation sur une exploitation agricole située à Zonza.

Délibération reportée à un prochain conseil municipal.

Acquisition foncière par donation d'une parcelle de terrain sise à Taglio Rosso.

Le Maire : « Il s'agit de récupérer par voie de donation l'assise foncière de la chapelle de Taglio Rosso puisque la famille Giovannageli qui est propriétaire de ce terrain se propose d'en faire don à la commune, ce qui me permet de régulariser un petit peu une situation qui existe depuis de très nombreuses années, de récupérer l'accès de la chapelle qui a été restaurée. La route a été faite et du coup c'est un quartier que l'on a bien amélioré en tout cas les gens ont l'air plutôt contents de ce qui a été fait. Donc, la commune devra s'acquitter des frais d'acte 1 460 €. Voilà donc, on est encore dans une phase de régularisation foncière. Je tiens à remercier la famille du Giovannageli pour ce don et puis dire aussi que la commune a à cœur d'entretenir tous les édifices religieux puisque c'est sa responsabilité et d'aider dans le souci de séparation de l'état et du religieux, mais aussi à ce que les traditions durent et perdurent, en tout cas dans ce qui ressemble, nous habite, tous en temps qu'amateur de traditions ».

Adoptée à l'unanimité.

Retrait de la délibération n° 2023-133 relative à la cession d'un terrain communal situé au lieu-dit Castagnolu à Zonza village au bénéfice de la société Oasis Groupe en vue de la création de logements à caractère résidentiel.

Le Maire : « Vous savez que la commune s'est engagée dans l'accession à la propriété, je parle de la partie montagne. C'est un terrain que nous avions acheté qui est à Castagnolu et après réflexion et projection on a convenu de ne plus céder ce terrain à un promoteur pour y réaliser des constructions neuves destinées à la vente, au regard du prix du mètre carré. Il nous semble compliqué, voire impossible que des jeunes ménages puissent se porter acquéreur. Donc, par conséquent, on va faire réaliser des lots viabilisés et dotés d'un permis de construire et nous vendrons à prix coûtant à des ménages, suivant les critères d'attribution examinés prochainement en conseil municipal. Donc les lots seront réalisés avec mise à disposition du cahier des charges. En fait ils achèteront le lot avec le permis de construire déjà fait, ils n'auront plus qu'à le présenter à un entrepreneur de façon à faire un devis et construire aux normes RT 2020. Mais ce qui aura pour effet de faire baisser le coût puisqu'il n'y a pas d'intermédiaire. La commune le fera en direct, elle peut le faire puisque cette l'opération est entre autres subventionnée pour les réseaux. Et puis ça permettra de faire une dizaine de lots en tout et pour tout. Ça veut dire potentiellement, une dizaine de familles pourraient s'installer sur Zonza et surtout, ou en tout cas, permettre aux jeunes qui sont déjà à Zonza d'accéder à la propriété. Le lot, on a estimé avec le permis ça allait être aux alentours de 60 000 € ce qui reste abordable ».

M. Fedi : « Est-ce que la commune a un droit de regard, une charte… ».

C. Bianconi : « Qu'on votera au conseil prochain ».

Le Maire : « Au prochain conseil municipal ou en janviern ou l'autre si on a le temps, on sera prêt. On aura un prochain conseil municipal assez chargé au mois de décembre avec le vote du PLU notamment et il aura cette charte-là. Oui, la commune à un droit de regard, on vend le lot et le permis n'est pas modifiable. C'est une maison avec une partie mitoyenne, c'est du trois chambres, garage, cheminée, en plus joliment agencé avec une très belle vue sur Bavella ».

D. Pellegrini : « Combien il y a de mètre au total sur cette parcelle ? ».

Le Maire : « On a acheté plus de 3 000 mètres, plus 1 000 mètres à nous, il y a 3 600, 4 000 mètres et la fameuse route qui descend par chez toi qui a été sécurisée dans le PLU. On est dans un village, les gens qui vivent au village n'ont pas tous un petit morceau de terrain pour garer sa voiture, mettre son bois et avoir un garage.

La densification aujourd'hui vous avez tous compris que c'est la règle ZAN, on est obligé de densifier, on est dans une zone U du PLU qui a été faite aussi dans ce sens-là. Les permis de construire seront purgés de tout recourt, vous achetez un produit vous n'avez plus qu'à donner vos plans à un entrepreneur et à votre banquier pour des jeunes gens qui démarrent, ça aide beaucoup, et le prix des lots reste abordable. La commune ne gagne pas d'argent là-dessus mais elle n'en perdra pas non plus. On sort les lots, on viabilise et on lance la commercialisation en 2025. Par contre je le dis, on va essayer de satisfaire tous les jeunes du village. Si passé un certain délais on n'arrive pas avec les jeunes, on passera à la commercialisation plus large, on ne va pas garder ça 20 ans. Moi le but c'est que des gens viennent habiter. D'abord des jeunes, de l'accession à la propriété. On démarre sur Zonza et on enchaine sur Sainte Lucie de Porto Vecchio, on tient nos engagements coté plage puisqu'on fait 35 logements en accession à la propriété, on a acheté à la gare et on va se retrouver avec un bel édifice de 35 logements ».

Adoptée à l'unanimité.

Abrogation de la délibération n° 2023-134 relative à la cession d'un terrain communal situé au lieu-dit Fiorino au bénéfice de la société Oasis Groupe en vue de la création de logements à caractère résidentiel et reprise d'une délibération pour la cession du dit terrain dans les mêmes conditions au bénéfice de la société SCCV Fiorino (Société Civile de Construction Vente).

Le Maire « : « C'est les fameux 35 logements dont je vous parlais à Santa Lucia. Donc l'objet de cette libération vise uniquement à la modification de la société qui va réaliser cette opération pour nous. Ce n'est pas le groupe Oasis, mais c'est la société civile, la SCCV Fiorino, il était important pour nous de la remettre en place ».

Adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses : Aucune

Le Maire,
Nicolas CUCCHI

